🜒 HARCÈLEMENT MORAL : RECONNAÎTRE, AGIR ET SE PROTÉGER ! 🧛

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

Définition légale : Le harcèlement moral se caractérise par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité, d'altérer la santé physique ou mentale ou de compromettre l'avenir professionnel de la victime.



- Répétition des agissements dans le temps
- Ontention de nuire (pas toujours consciente ou délibérée)
- Dégradation des conditions de travail
- Atteinte à la dignité ou à la santé
- Scomportements souvent subtils et difficiles à prouver isolément

CADRE LÉGAL ET PROTECTION

Base légale:

- Code du travail : Articles L.1152-1 à L.1152-6
- Code pénal : Article 222-33-2 (délit punissable de 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende)

Obligations de l'employeur :

- Prévention : Mesures pour éviter tout harcèlement
- **Q** Investigation : Obligation d'enquêter sur les faits signalés
- • Protection: Interdiction de sanctionner un salarié qui témoigne ou dénonce
- Information : Affichage obligatoire des textes relatifs au harcèlement

COMPORTEMENTS CARACTÉRISTIQUES

Туре	Exemples
Verbal	Critiques constantes, menaces, intimidation, humiliations, propos offensants
(iii) Isolation	Mise à l'écart, refus de communication, information retenue intentionnellement
Professionnel	Tâches dégradantes ou impossibles, objectifs irréalistes, critiques injustifiées du travail
○ Blocage	Refus d'outils de travail, sabotage, suppression de responsabilités
Surveillance	Contrôle excessif, micro-management, exigence de justifications constantes
Cyberharcèlement	Messages désobligeants, exclusion des groupes professionnels, diffamation en ligne

- Psychiques: Anxiété, dépression, stress post-traumatique, idées suicidaires
- **Physiques**: Troubles du sommeil, tensions musculaires, maux d'estomac, migraines
- Professionnelles : Désinvestissement, arrêts maladie, démission forcée
- Familiales : Tensions, isolement social, difficultés relationnelles

ONSEILS ET ASTUCES BONUS

- **Documentation**: Tenez un journal détaillé (faits, dates, témoins), conservez tous les écrits
- Preuves : Privilégiez les échanges écrits, enregistrez les conversations (si légal)
- Soutien : Ne restez pas isolé, parlez-en à des collègues de confiance
- Santé: Consultez un médecin pour établir un lien entre votre état et la situation
- Auto-protection: Techniques de gestion du stress, établir des limites claires
- Q Objectivité: Distinguez critiques constructives et actes de harcèlement

? QUE FAIRE DANS CETTE SITUATION?

Étape	Actions recommandées
Y Premières actions	Dialogue direct avec l'auteur (si possible), signalement aux supérieurs/RH/représentants du personnel
Protection santé	Consultation médecin traitant + médecin du travail (inaptitude temporaire si nécessaire)
Recueil preuves	Journal détaillé, témoignages écrits, certificats médicaux, échanges de mails
Alerte interne	Courrier RAR à l'employeur détaillant les faits (obligation d'enquête)
Recours externes	Inspection du travail, défenseur des droits, syndicats, associations
Actions juridiques	Médiation, conseil de prud'hommes (6 mois de prescription), plainte pénale (6 ans)

() CONTACTS ET RESSOURCES UTILES

- Association contre le harcèlement : www.asso-victimes-harcelement.org
- O Soutien psychologique : Consultation spécialisée trauma & travail (hôpitaux)
- Information : Guide INRS "Agir sur le harcèlement moral au travail"
- Aide juridique: Maisons de justice et du droit, consultations gratuites d'avocats
- Auto-évaluation: Questionnaire LIPT (Leymann Inventory of Psychological Terror)

ATTENTION: La charge de la preuve est aménagée : la victime présente des éléments laissant supposer l'existence d'un harcèlement, puis c'est à l'accusé de prouver que ses actes ne constituent pas un harcèlement.

N'hésitez pas à consulter un professionnel si nécessaire

À RETENIR : Briser le silence est la première étape pour mettre fin au harcèlement moral !

HELLO! Solutions

hellosolutions9@gmail.com